



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2025-442 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études et inspections relatives aux équipements et infrastructures en eau potable*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 356 022;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 30 000;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 25 août 2025
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate